

NOTE D'INFORMATION

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS AU LIEU DIT « LE QUIGNERO »

Par délibération n°2025D43 en date du 7 juillet 2025, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet de convention à l'occupation de la parcelle cadastrée section YX n°392, située Le Quignero à Nivillac, par une antenne relais, au profit de la société Phoenix France Infrastructures 3.

Pour ce faire, il a exigé que le porteur de projet informe les riverains des villages les plus proches à savoir Caréo, La ville au Page et la ville Rialland, de ce projet d'implantation d'une antenne relais et mette en place une permanence sur la commune pour répondre aux questionnements des riverains

La date de cette permanence n'est pas encore arrêtée.

Vous trouverez ci-joint la délibération du conseil municipal ainsi que le projet d'implantation proposé par la société Phoenix France Infrastructures 3.